

EMRYS : PLUS C'EST FLOU, PLUS C'EST FOU !

Bienvenue dans le monde spectaculaire et merveilleux d'**EMRYS LA CARTE**, le monde où les chiffres et les mots s'entrechoquent. Des exemples pour sourire, voire rire, dans ces périodes anxiogènes ?

Prenons le nombre de membres actifs. Pour son Président, euphorique, le seuil de 200 000 est franchi. La version est déjà différente chez **Jonathan VIGUOINE**, membre du conseil d'administration, qui, plus pondéré, avance un timide 100 000. Une autre source, bien informée, mentionne 46 000. L'estimation du Réseau anti-arnaques est une fourchette de 50 000 à 70 000. Pourquoi de tels écarts ? Parce que le nombre de 200 000 ne correspond pas aux membres actifs, mais aux membres inscrits (avec la proportion de membres passifs que nous pouvons imaginer). C'est comme si les Pouvoirs publics décidaient de chiffrer la population française en cumulant le nombre de naissances sans tenir compte des décès !

L'objectif de cette surestimation est d'appâter le consommateur et d'allécher les fournisseurs-partenaires. Alors, Monsieur le Président, allez-vous nous dire enfin toute la vérité, et rien que la vérité sur le nombre officiel de membres actifs au 30 avril 2023 ?

Autre exemple : **EMRYS** est « membre associé » (qui est en fait une distinction sans grandes contraintes), et non pas « membre adhérent » (soumis à une charte) au sein de la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (**FEVAD**). Curieusement, sur plusieurs sites ou pages Facebook non officiels, et animés par des enchanteurs, le qualificatif « associé » a été « oublié ». Pire, apparaît une extraordinaire formulation « **FEVAD** 100 % légal » qui laisse présumer que la **FEVAD** a validé la légalité des pratiques commerciales d'**EMRYS**, ce qui est bien sûr faux.

Il est prévisible que les enchanteurs concernés ne manqueront pas d'invoquer une communication interne imprécise, voire défailante, pour expliquer cette situation. Sauf que l'un de ces sites est exploité par un membre enchanteur bien connu... **Nicolas PAILLARD**, Directeur général... Le Réseau anti-arnaques a alerté la **FEVAD** de ces dérapages volontaires. Alors, Monsieur le Directeur Général, quand envisagez-vous de montrer l'exemple en appliquant à vous-même la charte de déontologie **EMRYS** en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2022 ?

De telles manipulations sont aussi comiques que consternantes. Leur but est bien identifié : frapper les esprits, ou lancer de la poudre aux yeux, comme dans un bon spectacle de magie. Il est plus que temps de modifier les informations communiquées lors de l'**EMRYS** Tour pour que les participants qui ont payé leur place près de 20 € aient, au moins, une information loyale.

Dernière minute : en date du 7 mai 2023

Wilfried RIVERE a enfin coconfirmé le nombre de membres actifs chez **EMRYS** : 78 000.

Il maintient que « **EMRYS** est bien adhérent à la **FEVAD** » et « confirme que le modèle de vente **EMRYS** a été étudié par la **FEVAD** lors de la demande d'adhésion.»



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)